REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de Richebourg

DEPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE MANTES

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 4 septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence, de Madame COURTY Bernadette, Maire.

Présents :
Madame COURTY Bernadette, Madame Caroline MONTEL-GLENISSON, Monsieur Julien GRENOT, Monsieur Patrick MARTIN, Madame ALERIC Aurélia, Monsieur Patrick BLEHAUT, Monsieur LEFEBVRE Jean-François, Madame Véronique LELIEVRE, Madame Virginie CALDIER, Madame MERCIER Sophie, Madame PEAN DE PONFILLY Marie-Noëlle, Mme Monique SCELLES, , Madame Christelle MAILLOT

Etaient absents excusés :
Mme Nathalie LE PADELLEC a donné pouvoir à Madame PEAN DE PONFILLY
Monsieur Didier RAVASSARD, a donné pouvoir à Monsieur MARTIN
Madame SPILLEMAECKER Dominique a donné pouvoir à Monsieur LEFEBVRE
Monsieur Philippe EL FADL a donné pouvoir à Monsieur GRENOT
Monsieur DELAITRE Philippe a donné pouvoir à Madame MONTEL-GLENISSON
Monsieur TAVERNIER Pascal a donné pouvoir à Madame COURTY

Nombres de membres :

En exercice	:	19
Présents	:	13
Votants	:	19

Date de la convocation : 06/08/2019
Date d'affichage : 06/08/2019
Secrétaire de séance : Madame Caroline MONTEL-GLENISSON

ORDRE DU JOUR

- Tableau des effectifs
- Convention de prestation de service d'entretien et de dépannage des réseaux d'éclairage public
- Décision modificative N°1

Questions diverses

APPROBATION DU COMPTE RENDU

Le compte rendu de la séance du 26 juin 2019 est approuvé **à l'unanimité**

DEMANDE D'AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR

Madame le Maire explique s'il est possible d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Avis sur délibération n°53 de la CCPH portant sur le soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie - définition de l'intervention de la CCPH-modification des statuts, ainsi que les statuts modifiés.
- Tarifs de la salle polyvalente pour les associations sportives à l'année.
- Le Conseil municipal **donne son accord**.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE MANTES

Délibération n° **2019-32**	Nomenclature Actes : **4.1 et 4.2**

Tableau des effectifs

Le Maire, rappelle à l'assemblée :
Vu le code général des collectivités territoriales
Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires
Vu la loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale
Vu l'avis du comité technique paritaire (obligatoire en cas de suppression d'emploi)
Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le Maire propose à l'assemblée le tableau suivant :

Filière	Cat	Services	N°de poste	Libellé Emploi	Grade actuel	Grade mini	Grade Maxi	Durée hebdo du poste	Postes Créés	Durée hebdo du poste	Postes Pourvus	Postes Vacants	Possibilité de pourvoir l'emploi par un contractuel	N° délib	date CM
administrative	C	Secrétariat général	1	Secrétaire Générale	Adj Adm Pal de 1ère cl	Adj Adm Pal de 1ère cl	Attaché Pal	100,00%	1		1	0	0	**2019.14**	12/04/2019
administrative	C	Secrétariat général	2	Agent qualifié (Urba)	Adj Adm Pal de 1ère cl	Adj Adm Pal de 1ère cl	Rédacteur Pal 1e cl	100,00%	1		1	0	0	**2013.33**	02/07/2013
administrative	C	Secrétariat général	3	Agent d'accueil	Adj adm Pal de 2ème cl	Adj adm Pal de 2ème cl	Adj adm Pal 1e cl	100,00%	1		1	0	1	**01.05.01**	25/05/2001
administrative	C	Secrétariat général	4	Agent d'accueil	Adj adm Pal de 2ème cl	Adj adm Pal de 2ème cl	Adj adm Pal 1e cl		0	80%	1	0	1	**01.05.01**	25/05/2001
sociale	C	Scolaire	5	ATSEM	ATSEM Pal 2ème cl	ATSEM Pal 2ème cl	ATSEM Pal 1e cl	100,00%	1		0	0	0	**2013.33**	02/07/2013
technique	C	Scolaire	6	ATSEM	Adj Tech	Adj Tech	Adj tech Pal 1e cl	57,14%	1		1	0	0	**2019.26**	26/06/2019
technique	C	Scolaire	7	ATSEM	Adj Tech Pal 2ème cl	Adj Tech Pal 2ème cl	Adj tech Pal 1e cl	100,00%	1		1	0	0	**2019.01**	18/02/2019
technique	C	Scolaire	8	Agent polyvalent	Adj tech	Adj tech	Adj tech Pal 1e cl	100,00%	1		1	0	1	**03.08.02**	13/08/2003
technique	C	Techniques	9	Responsable ST	Adj tech	Adj tech	Agent Maitrise Pal		0	68,57%	1	0	1	**03.08.02**	13/08/2003
technique	C	Techniques	10	Agent d'entretien des locaux	Adj tech Pal 2ème cl	Adj tech Pal 2ème cl	Adj tech Pal 1e cl	100,00%	1		1	0	0	**2019.01**	18/02/2019
technique	C	Techniques	11	Agent polyvalent	Adj tech	Adj tech	Adj tech Pal 1e cl	100,00%	1		0	1	1	**2014.39**	02/07/2014
technique	C	Techniques	12	Agent polyvalent	Adj tech	Adj tech	Adj tech Pal 1e cl	100,00%	1		1	0	0	**01.09.03**	07/09/2001
technique	C	Techniques	13	Agent polyvalent	Adj tech Pal 2ème cl	Adj tech Pal 2ème cl	Adj tech Pal 1e cl	100,00%	1		1	0	0	**2019.01**	18/02/2019
									11		11	1	5		

Puis, suite aux mouvements du personnel et avancements de grade, plusieurs postes ont été créés après avis du Conseil Municipal. Le tableau des effectifs du personnel communal est déséquilibré quant aux effectifs budgétaires et pourvus.
Vu l'avis favorable du Comité Technique, la suppression de plusieurs postes (qui ne sont pas des suppressions d'emplois) est nécessaire :

Postes	**Suppressions de postes**	**Raisons**
Responsable des ST	1 x Adjoint technique	**pour Mutation**
Secrétaire générale	1 x Rédacteur principal de 2è cl	**pour avt grade**
	1 x Rédacteur principal de 1ère cl	**pour Mutation**
Agents polyvalents	2 x Adjoints techniques	**pour avt grade**
Agent fonction ATSEM	1 x Adjoint technique	**pour avt grade**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité** des membres présents

DECIDE : d'adopter **le tableau des emplois** ainsi proposé qui prendra effet à compter du **1er septembre 2019 ainsi que les suppressions des postes,**
Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la Commune de Richebourg, chapitre 012.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet des Yvelines.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE MANTES

Mesdames CALDIER, ALERIC et MAILLOT se joignent au Conseil Municipal à 20h45.

Délibération n° **2019-33**	Nomenclature Actes : **1.4**

Convention de prestation de service d'entretien et de dépannage des réseaux d'éclairage public

Vu l'exposé du Maire,
Vu le Règlement technique du SIE-ELY et notamment son article 14 ;
Vu la convention de prestation de service d'entretien et de dépannage des réseaux d'éclairage public, jointe à la présente,
Vu la délibération n° DEL/2019/003 en date du 11 février 2019, du Comité Syndical du SIE-ELY, approuvant ladite convention,
Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune d'adhérer à ce service que propose le SIE-ELY,
Le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents**
Approuve la convention de prestation de service d'entretien et de dépannage des réseaux d'éclairage public jointe à la présente délibération,
Autorise le Maire à signer ladite convention avec le SIE-ELY.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet des Yvelines.

Délibération n° **2019.34**	Nomenclature Actes : **7.1**

DECISION MODIFICATIVE N°1

Madame le Maire explique que le montant des travaux de la salle polyvalente restants à régler est de 154 744.79€ TTC. Les crédits n'étant pas suffisants il convient de procéder à la décision modificative suivante en procédant aux virements suivants :

DÉSIGNATION DES ARTICLES		RECETTES	DEPENSES
N°	INTITULÉ		
FONCTIONNEMENT			
Chapitre 73 : Impôts et taxes			
73224	Fonds Départ des DMTO des - de 5000h	93 233,41 €	
Chapitre 023 : Virement en section d'investissement			
23	Virement en section d'investissement		93 233,41 €
		93 233,41 €	93 233,41 €
INVESTISSEMENT			
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles			
2031	Frais d'étude		- 20 000,00 €
2051	Licences		- 5 000,00 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles			
2111	Terrain nu		- 5 000,00 €
21311	Mairie		- 23 500,00 €
2183	Mat. Bureau et informatique		- 3 100,00 €
2184	Mobilier		- 3 666,59 €
Chapitre 23 : Immobilisations en cours			
2313	Construction		153 500,00 €
Chapitre 021 : Virement section de fonctionnement			
21	Virement section de fonctionnement	93 233,41 €	
		93 233,41 €	93 233,41 €

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, vote ces décisions.
Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Mantes-la-Jolie.

Délibération n° **2019-35**	Nomenclature Actes : **8.8**

Avis sur délibération n°53 de la CCPH portant sur le soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie - définition de l'intervention de la CCPH-modification des statuts, ainsi que les statuts modifiés

Vu l'exposé du Maire,

Vu la délibération de la CCPH N°53 du 27/06/2019, relative au transfert de compétence portant sur le soutien à la maîtrise des énergies

Considérant la nécessité de cette modification de l'article 2.3.1 dans les statuts pour le fonctionnement de cette compétence,

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents**
Donne un avis favorable à cette délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet des Yvelines.

Délibération n° **2019-36**	Nomenclature Actes : **3.5**

Tarifs de la salle polyvalente Edith Piaf pour les Associations Sportives à l'année

Vu l'exposé du Maire,
Vu la délibération du 26/06/2019 N°25 relatives aux nouveaux tarifs de la salle polyvalente,
Considérant qu'il est nécessaire de fixer un tarif à l'année pour les associations sportives,

Madame Le Maire propose 250 € à l'année pour 1h par semaine
et 100 € / an / heure supplémentaire

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents**
Approuve ce nouveau tarif.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet des Yvelines.

AFFAIRES DIVERSES

1/ Madame Le Maire souhaite informer le conseil municipal, de la réception de l'arrêté préfectoral d'enregistrement du 15/07/2019 relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement : demande d'enregistrement présentée par la SCEA Ferme d'Olivet à GAMBAIS, pour un élevage de 40 000 poules pondeuses à GRESSEY (78)

2/ Avis sur le transfert du parc de sites de Free Mobile à ILIAD 7 qui sera seule responsable du paiement des sommes dues à titre de redevance à la commune de Richebourg.

3/ Madame Le Maire informe que la Maison Lyliane confit un mandat de gestion à la fondation MALLET qui devrait avoir en charge la gestion de l'APAPHPA.

4/ La rentrée scolaire s'est bien déroulée.

5/ Madame MONTEL-GLENISSON informe le conseil que pour les journées du patrimoine, des bénévoles seraient les bienvenus pour les visites guidées de l'Eglise et du Château les 20 et 21 septembre 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h10

Secrétaire de séance :

MONTEL-GLENISSON Caroline

MAIRIE DE RICHEBOURG
78550 YVELINES